



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 13 juin 2019

### Présents

|                                     |      |  |                        |
|-------------------------------------|------|--|------------------------|
| <b>Exécutif</b>                     | MM.  | Alain Corthay  | maire                  |
|                                     |      | Étienne Murisier   | adjoint                |
|                                     | Mme  | Coranda Pierrehumbert  | adjointe               |
| <b>Bureau du Conseil</b>            | Mme  | Ania Schwab  | présidente             |
|                                     | Mme  | Corinne Ménétrety  | vice-présidente        |
|                                     | Mme  | Line Müller  | secrétaire             |
| <b>Conseillères municipales</b>     | Mmes | Sylvie Barbat, Amandine Mayer-Sommer, Paola Sanz Velasco   |                        |
| <b>Conseillers municipaux</b>       | MM.  | Christophe Berthelet, José Burgos, Enrico Castelli, Yannick Dupraz,<br>Daniel Jauch, Jean-François Jordan, François Mégevand,<br>Jacques Petitpierre |                        |
| <b>Personnel communal</b>           | M.   | Michel Vazquez   | secrétaire général     |
| <b>Procès-verbaliste</b>            | Mme  | Emmanuelle Maia  |                        |
| <b><u>Absent-e-s excusé-e-s</u></b> | Mme  | Cécilia Hauser, Valérie Sella  | conseillère municipale |
|                                     | M.   | Marc Jaquet  | conseiller municipal   |

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2019
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de l'Exécutif
4. Projets de délibérations et **résolution** :
  - **09/2019** : Proposition relative à l'autorisation accordée à la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie d'acquérir la parcelle non bâtie n° 5180, feuille 84, de 3'794 m<sup>2</sup>, sise sur la Commune de Collonge-Bellerive, pour un montant de Fr. 682'920.-
  - **10/2019** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de Fr. 210'000.- TTC pour l'achat d'une nouvelle balayeuse, en remplacement de la balayeuse actuelle
  - **11/2019** : **Opposition à la fermeture de l'office de Poste de la Commune de Meinier**
5. Divers.

**La Présidente** ouvre la séance à 19h35 en annonçant les personnes excusées.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2019

Le procès-verbal est approuvé, sans remarque.

## 2. Communications du Bureau du Conseil

### a) Petite caisse du Conseil municipal

**La Présidente** indique que la modeste caisse du Conseil municipal, qui sert aux petits cadeaux de fin de législature, est à renflouer. Les Conseillers municipaux voudront bien passer vers Michel Vazquez afin de lui remettre leur contribution.

### b) Point 5 de l'ordre du jour

Le point 5 (« Demande de naturalisation genevoise ») de l'ordre du jour est supprimé, la sous-commission ad hoc n'ayant pas encore pu rencontrer la personne faisant l'objet de la demande de naturalisation, annonce **la Présidente**.

## 3. Communications de l'Exécutif

Coranda Pierrehumbert rejoint la séance.

### a) Compte rendu administratif et financier 2018

**Le Maire** prie les Présidents de commissions qui ne l'ont pas encore fait de rendre leur rapport à Brigitte Veuillet au plus vite.

### b) Élections municipales 2020

Un tour de table sera fait lors de la séance du 19 septembre prochain afin de connaître les intentions des élus par rapport aux élections municipales 2020. Cela permettra de préparer la soirée électorale communale qui aura lieu le 19 novembre 2019, rappelle **le Maire**.

### c) 5G à Meinier, pétition

Un collectif citoyen a adressé une pétition à la Mairie assortie d'un certain nombre de signatures en demandant une prise de position des Autorités par rapport à la 5G. **Le Maire** donne lecture de la réponse de l'Exécutif, indiquant que les Autorités sont également sensibles à cette problématique, qui a d'ailleurs déjà été évoquée par le Conseil municipal lors de sa séance du 11 avril dernier. Or, la marge de manœuvre communale est hélas limitée. L'Église catholique partage le souci des Autorités, n'ayant pour sa part aucune légitimité pour s'opposer à l'opérateur dans le cadre d'une modification éventuelle de l'antenne placée dans le clocher de l'église de Meinier. Tant les Autorités que l'Église sont dans l'attente des résultats de l'étude qui est actuellement menée au niveau de la Confédération et qui porte sur l'impact de ce nouveau type d'ondes sur la santé et l'environnement.

Jean-François Jordan rejoint la séance.

**d) Personnel communal**

**Le Maire** annonce deux démissions. Brigitte Aellen, coordinatrice sociale, qui souhaiterait travailler désormais au sein d'une équipe, quittera ses fonctions le 31 août 2019. Une procédure de recrutement sera prochainement lancée. Hélène Berg, directrice de la crèche intercommunale « Les Loupiots du Chambet » et du jardin d'enfants, quittera elle aussi ses fonctions le 31 août 2019. Des annonces sont déjà parues dans différents journaux et le groupement intercommunal de la petite enfance examinera les dossiers des différents candidats.

**e) GIAP, changement de statut**

Le Conseil municipal devra se prononcer par voie de délibération à la suite d'un changement de statut au sein de l'ACG ; il s'agit surtout d'une mise aux normes par rapport à l'évolution du GIAP, conclut **le Maire**.

Yannick Dupraz rejoint la séance.

**f) Groupement intercommunal des pompiers (SIS et SPV)**

Après le vote de l'ACG, le SIS et le SPV se retrouveront chapeautés par la même structure intercommunale, qui sera pilotée par un groupement de communes et un nombre important de magistrats (et plus seulement la Ville de Genève dans le cas du SIS). De là découleront passablement de conséquences : extension du nombre de casernes du SIS, extension des horaires de certaines casernes (24h/24), etc. Il y aura aussi des incidences au niveau des compagnies de volontaires (horizon 2030), avec un renforcement de l'intercommunalité. Le passage de trois casernes - dont une seule 24h/24 - à cinq, voire six casernes 24h/24, nécessitera de gros engagements et du matériel, renchérissant les coûts répartis entre les communes et la Ville de Genève. Il faut donc s'attendre à une augmentation du budget chaque année à l'horizon 2030, annonce **le Maire**. Tant que Meinier conservera sa compagnie, ce que lui-même souhaite et pour le plus longtemps possible, cela engendrera des charges parallèles pour la Commune. En même temps, l'efficacité du SPV communal n'est plus à prouver.

**Jacques Petitpierre** demande des éclaircissements par rapport au concept opérationnel cantonal, dont la presse a récemment parlé. Ce point avait été évoqué lors d'une séance du Conseil municipal en mai 2017. S'agit-il d'une démarche séparée de la réforme de gouvernance ? Et à quel stade en est ce concept opérationnel cantonal ?

**Le Maire** explique que la réforme de la gouvernance n'est autre que la constitution de ce groupement intercommunal qui vient d'être accepté au sein de l'ACG. Quant au concept opérationnel cantonal, celui-ci vient d'aboutir à un rapport produit par des magistrats et des commandants de compagnies après deux années de discussions. Ce concept, qui n'a pas encore été entériné au sein de l'ACG, vise à encadrer les compagnies jusqu'au terrain. Mais celles-ci auront le choix d'adhérer ou pas à cette intercommunalité, avec les coûts et avantages que cela impliquera. Bien que les grands principes de ce concept aient d'ores et déjà été approuvés, celui-ci sera discuté cet automne en commission sécurité.

Selon les articles de presse que **Jacques Petitpierre** a lus, la réforme de la gouvernance ne redescendrait pas au niveau des Conseils municipaux des communes. *Quid* du concept opérationnel cantonal ?

Les décisions du groupement intercommunal pourront être contrées via un référendum également intercommunal, et non comme actuellement via un droit d'opposition aux

décisions ACG par les Conseils municipaux, indique **le Maire**. Il y aura donc des possibilités juridiques et démocratiques par rapport à cette gouvernance. Quant au concept opérationnel, il s'agit surtout d'un organigramme détaillé visant à encadrer les compagnies.

**Jacques Petitpierre** constate que les élus manquent d'une image claire avec les impacts économiques d'une solution ou l'autre par rapport à ce groupement intercommunal.

C'est effectivement la question que beaucoup de communes se sont posée, reconnaît **le Maire**. Les plus gros coûts seront engendrés par le SIS, auquel toutes les communes devront participer. Mais elles auront aussi voix au chapitre par le biais du groupement, ce qui n'était pas le cas jusqu'à aujourd'hui.

**Christophe Berthelet** confirme que le concept opérationnel se présente sous forme d'organigrammes détaillés. L'avenir ne lui paraît pas très bon pour les SPV ; heureusement, les communes de la région soutiennent leurs compagnies. Pour sa part, il se demande comment cela se passera par rapport aux achats de matériel, les coûts du SIS pouvant être conséquents.

Ce sera le rôle du groupement d'être attentif à ces questions, indique **le Maire**, même si un certain nombre d'inconnues subsistent encore par rapport au fonctionnement de celui-ci (SIS et SPV).

**Coranda Pierrehumbert** ajoute que cette refonte du système puise sa source dans deux constats. Premièrement, le temps d'intervention n'était plus réglementaire par rapport à la loi fédérale. Deuxièmement, le SIS ayant démontré que plus de 40 % de ses interventions se faisaient hors ville de Genève, il voulait facturer ses prestations aux communes. Quitte à financer en partie le SIS, les communes voulaient aussi avoir leur mot à dire. C'est ainsi que ce projet de gouvernance a débuté, débouchant au final sur ce groupement intercommunal. La constitution de ce groupement et le déploiement des casernes engendreront certes de grosses charges. Quant au concept opérationnel, c'est la manière dont tous ces éléments s'articuleront dans le groupement. De là la possibilité, ou pas, offertes aux compagnies de SPV d'y adhérer.

En substance, les communes paieront de toute façon à double, selon **Jacques Petitpierre**, puisque le SIS facturera ses interventions aux communes qui n'auront pas adhéré au concept opérationnel.

Dès l'origine, les communes ne pouvaient malheureusement pas refuser ces charges, précise **Coranda Pierrehumbert**. Mais elles ont pu trouver un moyen de contribuer aux décisions. Il n'y a pas de consultation au niveau du Conseil municipal à ce stade-là.

Il faudrait développer l'intercommunalité entre les communes qui ne veulent pas adhérer à ce concept, selon **Jacques Petitpierre**.

Mais les SPV ne peuvent pas être à 100 % autonomes sur toutes les interventions, conclut **Coranda Pierrehumbert**.

#### **g) ACG, deux propositions de loi**

**Le Maire** annonce que, toujours dans le cadre des informations reçues de l'ACG, deux lois ont été proposées par Thierry Apothéoz. Premièrement, les budgets des communes devront, dès cette année, être votés d'ici le 31 décembre au plus tard (et non plus à fin novembre). Deuxièmement, et par le biais d'un changement de la Constitution qui devra être approuvé par votation populaire, le statut des Exécutifs changerait, y compris pour les petites communes, en prenant la forme de Conseils administratifs (et non plus un Maire et deux Adjoints). Ce changement de statut, qui entrerait en vigueur en 2025, permettrait de

répartir les responsabilités des magistrats même dans les communes comptant moins de 3'000 habitants, précise **Etienne Murisier** sur une question de **Yannick Dupraz**.

**h) Fermetures des offices postaux**

Depuis la dernière séance du Conseil municipal, l'Exécutif a écrit à Madame Simonetta Sommaruga, Conseillère fédérale, en lui demandant de s'opposer à la fermeture d'éventuels offices postaux tant que la nouvelle loi ne serait pas entrée en vigueur. **Le Maire** indique que des courriers ont aussi été envoyés aux Conseillers nationaux genevois, aux Conseillers aux États ainsi qu'à Pierre Maudet, Conseiller d'État en charge de l'économie, en leur demandant de soutenir la démarche des communes à Berne. L'ACG a également écrit à la Conseillère fédérale au nom de toutes les communes genevoises afin de soutenir la démarche de Milvignes. Mme Sommaruga a transmis pour information ces courriers à la direction de la Poste. Un lien avec une lettre du collectif citoyen figure sur le site internet de Meinier ; les intéressés pourront la reprendre et l'envoyer à Mme Sommaruga.

**i) Proposition de permanence Pro Senectute dans les communes**

**Le Maire** rappelle que les aînés de Meinier ont la possibilité de s'adresser à Pro Senectute pour bénéficier d'une part de fonds fédéraux spécifiques et, d'autre part, d'aides pour l'accès à des prestations complémentaires, aux EMS, etc. Lors de la dernière séance d'Arve et Lac, Pro Senectute, qui bénéficie d'une pratique et d'une expertise intéressantes, a proposé d'organiser des permanences dans les communes. Cette proposition sera à discuter au sein de la commission Santé-Social & Aide au Développement (SAD). Mais il pourrait être intéressant d'installer une antenne intercommunale à Vésenaz afin d'éviter aux aînés de se rendre en ville.

**j) « La Nuit est Belle »**

Toujours dans le cadre de la dernière séance Arve et Lac, les magistrats ont évoqué une proposition d'extinction générale des éclairages publics le 26 septembre prochain sur tout le Grand Genève (côtés suisse et français). Cette opération, intitulée « La Nuit est Belle », a pour but de permettre à tous de profiter d'une nuit magnifique en admirant les étoiles de la plus belle des manières possibles, car la Voie lactée sera bien visible ce soir-là. L'Exécutif espère que les 45 communes genevoises joueront le jeu, un seul refus risquant de bloquer la démarche qui, dans ce cas-là, aura un coût de Fr. 3'000.-, précise **le Maire**. Un tous-ménages sera bientôt distribué par rapport à cette initiative.

**k) Contrôles mobiles à proximité du Carre d'Amont**

L'Exécutif avait relayé à la police cantonale la demande d'un habitant du Carre d'Amont qui jugeait les vitesses excessives sur la route de Meinier (montée et descente). **Le Maire** résume les conclusions de la cheffe de la police, qui ont été envoyées la semaine dernière à cet habitant : sur 1'396 véhicules contrôlés, 585 étaient en infraction (soit 42 %). En raison du nombre de délits, de nouveaux contrôles mobiles auront lieu.

**l) Centre sportif de Rouelbeau, réfection**

**Etienne Murisier** indique que des travaux de réfection des façades sont nécessaires au centre sportif de Rouelbeau, soit : crépi et peinture extérieure complets, réfection et peinture des différents vestiaires, qui présentent des remontées de salpêtre à l'intérieur. Il montre des photographies des dommages et indique que le coût total de ces travaux

(déterminé sur la base de plusieurs demandes d'offres), qui seront réalisés cet été et financés par le centre sportif, s'élève à Fr. 77'436.30.

**Le Maire** ajoute que selon Marc Michela, Président du Groupement du Centre sportif de Rouelbeau, des économies seront réalisées sur le budget 2019 du centre sportif, ce qui permettra d'absorber une partie de ces coûts, mais un dépassement budgétaire sera sans doute annoncé aux Conseils municipaux de Meinier et de Collonge-Bellerive. Il s'agit néanmoins de travaux urgents sur des vestiaires qui seront inoccupés cet été. Bien que ceux-ci aient pris tout le monde de court, les bâtiments souffrent de ce type de terrain marécageux.

**José Burgos**, qui se propose de servir de relais pour aviser les clubs que les vestiaires ne seront pas disponibles cet été, contactera Marc Michela afin d'obtenir le planning des travaux.

Selon **Yannick Dupraz**, il n'y a pas de raison que la peinture cloque et se décolle ainsi. **Etienne Murisier** indique qu'il s'agit de montées d'humidité et d'usure naturelle. L'entreprise n'a pas identifié de malfaçon, ni dans les matériaux ni dans la construction.

#### m) Assainissement du Carre d'Aval

Vu les hauts niveaux de cuivre détectés dans la Seymaz, dus entre autres à des années de traitement des vignes environnantes, le tuyau EP devra être raccordé sur un décanteur. Celui-ci a été chiffré à environ Fr. 40'000.-, qui seront intégralement remboursés sur 40 ans par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) avec un intérêt de 2 %, ce qui était déjà le cas pour les travaux d'assainissement du Carre d'Aval. Hormis cet imprévu, les travaux se déroulent sans problème, conclut **Etienne Murisier**.

#### n) Éclairages publics communaux

**Le Maire** revient sur son intervention à propos de « La Nuit est Belle » et indique que la Mairie a reçu il y a quelque temps une lettre d'habitants à propos de la pollution lumineuse à Meinier. Les Autorités sont effectivement sensibles à ces problématiques et l'Exécutif a reçu ce matin un responsable de SIG, qui dressera un rapport sur tous les candélabres communaux (311 points lumineux actuellement, y compris les tortues du centre du village). L'objectif serait non seulement de remplacer les tortues par moins de points lumineux, mais aussi d'étudier le remplacement des têtes des candélabres par des systèmes à LED (Fr. 1'500.-/tête), pour rendre possible la diminution de l'intensité lumineuse des éclairages, la nuit, etc. Beaucoup de communes de la région se lancent dans les mêmes démarches. **Etienne Murisier** indique que quatre lampadaires seront installés au Carre d'Aval, tous aux nouvelles normes.

#### o) Développement durable

**Coranda Pierrehumbert** souligne le fait que le Conseil municipal a inauguré ce soir un nouveau système. En effet, le stock des bouteilles en PET étant épuisé, des carafes et des verres (soit en verre, soit complètement biodégradables) sont désormais à la disposition des élus. Des dépliants sur l'eau de Genève sont proposés aux intéressés.

Dans la même veine, une soirée n'a pas suffi pour traverser l'ensemble du dossier au sein de la commission Information, Communication & Votations (ICV) élargie au développement durable. Une deuxième soirée a été planifiée au 26 septembre prochain à 18h30. Il est encore tout à fait possible de se joindre à la commission.

p) **Fête du 1<sup>er</sup> Août**

Comme chaque année, la commission Sports, Culture & Loisirs (SCL) qui organise le 1<sup>er</sup> Août apprécierait beaucoup de recevoir quelques coups de main (entre 18 et 20 heures) pour servir la soupe, ce qui rendrait énormément service.

q) **Prochain repas des aînés**

La date du prochain repas des aînés a été fixée au dimanche 19 janvier 2020. Le thème a été défini, mais il sera annoncé ultérieurement. Dress code : une touche de bordeaux... **Coranda Pierrehumbert** remercie par avance les élus qui voudront bien mettre de côté leurs bouchons en liège à des fins de décoration.

r) **ZIA de la Pallanterie, soirée de rencontre et de présentation de l'extension de la zone, suivie d'un apéritif et d'un spectacle**

La ZIA de la Pallanterie organise une soirée de rencontre et de présentation de l'extension de la zone et souhaite inviter les Conseillers municipaux. Celle-ci sera suivie d'un apéritif et d'une invitation au spectacle, « la Dame blanche », le mardi 17 septembre 2019. Les Meinites et les Collongeois devraient bénéficier d'un tarif préférentiel pour ce spectacle conseillé à des enfants à partir de 8 ans - car l'ambiance pourrait effrayer les plus jeunes.

s) **Voyage du Conseil municipal**

Le programme du voyage ayant été transmis par e-mail, les billets seront distribués à leurs destinataires deux ou trois semaines avant le départ, conclut **Coranda Pierrehumbert**.

t) **Promotions**

**La Présidente** rappelle que les Conseillers municipaux sont tous attendus le 29 juin vers 16h à la route de La-Repentance. Le cortège des promotions s'ébranlera à 16h15.

#### 4. Projets de délibérations et résolution

- **09/2019** : Proposition relative à l'autorisation accordée à la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie d'acquérir la parcelle non bâtie n° 5180, feuille 84, de 3'794 m<sup>2</sup>, sise sur la Commune de Collonge-Bellerive, pour un montant de Fr. 682'920.-

**La Présidente** résume la délibération.

- ▶ **Le Conseil municipal vote et l'accepte par 13 voix pour, soit à l'unanimité.**  
(délibération votée en annexe)

- **10/2019** : Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de Fr. 210'000.- TTC pour l'achat d'une nouvelle balayeuse, en remplacement de la balayeuse actuelle

**La Présidente** résume la délibération.

**Jean-François Jordan** suggère d'ajouter sur cette délibération non seulement le préavis favorable de la commission des Finances (FIN), mais aussi le préavis favorable de la commission Environnement, Routes & Agriculture (ERA), remarque validée par **le Maire**.

- ▶ **Le Conseil municipal vote et l'accepte par 12 voix pour et 1 abstention.**  
(délibération votée en annexe)

- **11/2019 : Opposition à la fermeture de l'office de Poste de la Commune de Meinier**

En préambule à ce vote, **le Maire** donne lecture de la dernière lettre de la Poste, qui propose de maintenir la date du 27 juin en vue d'initier un dialogue avec la Commune avant les vacances estivales. L'Exécutif suggère d'y répondre favorablement, mais cette proposition donne lieu à un débat animé. En effet, les Conseillers municipaux craignent que la Poste ne garantisse pas le maintien de l'office de Meinier, qui rend pourtant de précieux services non seulement aux villageois, mais à de nombreux habitants et entreprises de la région. De plus, de nouveaux éléments sont apparus depuis la séance de travail de la commission ICV élargie Poste avec les initiants de cette résolution.

Pour sa part, l'Exécutif souligne l'importance d'ouvrir un dialogue avec la Poste tout en reconnaissant la nécessité de respecter les règles démocratiques. **Coranda Pierrehumbert** propose de laisser la parole au Président de la commission ICV et aux initiants afin qu'ils puissent donner leur sentiment avant de soumettre ce texte à un possible vote, voire à un éventuel renvoi devant la commission ICV.

**Jacques Petitpierre** indique qu'au vu des nouveaux éléments apparus, il lui semble nécessaire de retravailler sur cette résolution afin de la compléter.

**Enrico Castelli** rejoint les propos de Jacques Petitpierre. En effet, les dernières informations et démarches méritent réflexion. Renvoyer cette résolution en commission lui semble effectivement plus approprié.

Par la voix de **Coranda Pierrehumbert**, l'Exécutif enjoint fortement le Conseil municipal à laisser une porte ouverte pour des discussions avec la Poste qui iraient dans le sens d'empêcher une fermeture de l'office postal.

**Enrico Castelli** répète que renvoyer ce projet de résolution en commission permettrait de prendre connaissance des différents nouveaux éléments.

- ▶ **Le Conseil municipal vote et décide par 13 voix pour, soit à l'unanimité, de renvoyer ce projet de résolution devant la commission ICV.**

## 5. Divers

### a) Accès désormais payant de la plage de la Savonnière

Sur une question de **Jean-François Jordan**, **le Maire** indique que l'Exécutif n'a pas reçu d'information officielle par rapport à l'accès désormais payant de la plage de la Savonnière. Ce test sera entrepris sur un an, en vue de trouver une solution pour faciliter la cohabitation entre les habitants et les utilisateurs et améliorer la sécurité, car le grand nombre de véhicules stationnés le week-end engendrait des problèmes. Le mécontentement des Meinites a néanmoins été communiqué à Collonge-Bellerive. Une petite discussion s'engage sur le fait que les rives du lac devraient être accessibles à tous et sur les difficultés de trouver une solution à même de satisfaire tout le monde.

**b) Mesures 30 km/h au centre des villages**

**Jacques Petitpierre** relève que les traversées de Collonge-Bellerive et de Vandœuvres font désormais l'objet d'une limitation à 30 km/h.

**Coranda Pierrehumbert** indique qu'il s'agit de mesures temporaires sous forme de tests ; une troisième est en cours à Cologny. L'Exécutif souhaiterait pouvoir mettre en place une telle mesure à Meinier.

**Etienne Murisier** ajoute que la Commune vient d'acquérir un radar qui permet de compter le nombre et la vitesse des véhicules. Cet appareil sera placé à différents endroits.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 21h20.

**Prochaine séance du Conseil Municipal :            jeudi 19 septembre 2019 à 20h15.**

La Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente  
du Conseil Municipal

.....

Line Müller

.....

Ania Schwab

**Annexes :** Délibérations votées

Meinier, le 19 septembre 2019/em



## Délibération n° 09

**Proposition relative à l'autorisation accordée à la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie d'acquérir la parcelle non bâtie n° 5180, feuille 84, de 3'794 m<sup>2</sup>, sise sur la Commune de Collonge-Bellerive, pour un montant de Fr. 682'920.-.**

Vu le Plan stratégique de développement de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie pour la période 2019-2028 (exposé des motifs), adopté par le Conseil de Fondation le 13 février 2019, mentionnant les investissements (notamment les acquisitions foncières) et aménagements (routes, infrastructures...) nécessaires à la viabilisation du secteur Pallanterie-Sud (extension de la zone), ainsi que leur financement et les besoins de trésorerie,

vu le Plan directeur de la zone industrielle La Pallanterie-Sud, adopté par le Conseil d'Etat le 26 juillet 2017,

vu le projet d'acte de vente et l'avenant à cet acte de vente, établis par M<sup>e</sup> Etienne JEANDIN, notaire à Genève,

vu l'art. 14 al. 1 des statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (FITIAP), adoptés par délibération du Conseil municipal de Meinier le 9.11.2017, respectivement du Conseil municipal de Collonge-Bellerive le 21.11.2017 et approuvés par l'arrêté du Conseil d'Etat du 8.12.2018,

sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal  
 décide  
 par 13 voix pour, soit à l'unanimité**

D'approuver, aux conditions de l'acte notarié et l'avenant à cet acte établis par M<sup>e</sup> Etienne JEANDIN, notaire à Genève, l'acquisition par la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) de la parcelle non bâtie n° 5180, feuille 84, de 3'794 m<sup>2</sup>, sise sur la Commune de Collonge-Bellerive, propriété de Monsieur Rémy Edouard Henry ROY, pour un montant de Fr. 682'920.-.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 2 septembre 2019.

Meinier, le 21 juin 2019

La Présidente du Conseil municipal  
**Ania Schwab**



## Délibération n° 10

### **Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de Fr. 210'000.- TTC pour l'achat d'une nouvelle balayeuse, en remplacement de la balayeuse actuelle**

Vu la nécessité de changer de balayeuse, le véhicule actuel étant ancien et engendrant de trop nombreuses et fréquentes réparations,

vu les préavis favorables de la commission des Finances et de la commission Environnement, Routes & Agriculture,

vu les différentes offres reçues des fournisseurs appelés à soumissionner,

vu l'article 30, al.1, lettre e et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal  
 décide  
 par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant de Fr. 210'000.- TTC, pour l'achat d'une nouvelle balayeuse – en remplacement de la balayeuse actuelle, déduction faite du montant récupéré lors de la reprise de l'ancien véhicule ;
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. D'amortir le montant de la dépense en 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 6190.200.33006.00 dès l'année d'acquisition du bien, soit dès 2019 en principe ;
4. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 210'000.- ;
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.*

Le délai pour demander un référendum expire le 2 septembre 2019.

Meinier, le 21 juin 2019

La Présidente du Conseil municipal  
**Ania Schwab**